



Mouvement Réformateur  
Av. de la Toison d'Or, 84-86  
B-1060 Bruxelles  
Tél. 02.500.35.11  
Fax 02.500.35.00  
info@mr.be  
www.mr.be

**Vent de Raison**  
**Monsieur Guido Van Velthoven**  
**Coordinateur général**  
Champia, 5  
5340 GESVES

Bruxelles, le  
N/Réf :  
DR/CV/cb/49444

24 JUIN 2009  
35872

Monsieur le Coordinateur général,

Votre courrier relayant vos préoccupations quant à l'implantation d'éoliennes on-shore m'est bien parvenu et je vous en remercie. Celui-ci a retenu toute mon attention.

Nous avons fait le constat suivant sur les éoliennes. La filière de l'éolien s'est particulièrement développée cette dernière décennie. Chez nous, une centaine d'entreprises travaillent actuellement dans ce secteur : producteurs, installateurs, fabricants, fournisseurs et bureaux d'études, maintenance, etc. En outre, la production d'électricité des éoliennes est financièrement très avantageuse via le système des « certificats verts ».

L'éolien n'offre toutefois qu'un substitut partiel à la production des centrales thermiques classiques, à cycle combiné ou nucléaires. L'énergie électrique est actuellement non stockable. Or, une éolienne ne tourne que quelques heures par jour et au gré du vent. Lorsqu'elle n'est pas en mesure de fonctionner, une énergie de remplacement doit prendre le relais (via les centrales classiques).

Le caractère partiellement aléatoire de la production éolienne constitue aussi un risque non négligeable pour l'équilibrage des réseaux de transports électriques. Ces risques ne sont pas confinés aux régions productrices et peuvent se propager sur plusieurs centaines de kilomètres. Le réseau belge s'est ainsi plusieurs fois trouvé en situation critique consécutivement à la forte augmentation de la production éolienne en Allemagne.

Actuellement, avec des pales de 30 voire 50 m de longueur, la puissance développable maximum d'une éolienne est de 3 MW. Les recherches vont cependant vers des puissances de 5 MW de pointe. Une étude de la KUL estime que la Belgique ne pourrait accueillir que 700 MW maximum. Au-delà, le bénéfice écologique serait nul du fait de la dépendance au vent. D'autres chiffres (notamment de la Commission Ampère) vont vers des limites de 500 à 2000 MW de potentiel éolien. Ces chiffres s'entendent chaque fois en additionnant les champs on-shore et off-shore. La surface nécessaire à l'installation d'éoliennes équivaut à 15MW/km<sup>2</sup>. Les éoliennes ont dès lors un impact important sur le développement territorial.

Le développement anarchique de l'éolien se traduit par une multitude de projets tout azimut parfois même se superposant l'un à l'autre. Cela a pour conséquences :

- une débauche inutile de moyens en termes d'études d'avant-projet ;
- une exacerbation du phénomène NIMBY sur le sujet ;
- un manque de clarté dans le chef des autorités communales exposées parfois à plusieurs dossiers à la fois ;
- une surenchère entre opérateurs conduisant à une augmentation des coûts.

C'est pourquoi nous proposons dans notre programme électoral les mesures suivantes :

- Dégager des zones d'implantation pour les éoliennes dans le respect d'une gestion parcimonieuse du sol. Il faut pour se faire évaluer l'impact paysager ;
- Améliorer, en le simplifiant, le système d'aides aux projets d'implantation de production d'énergies à partir de sources d'énergies renouvelables ;
- Evaluer et adapter le système des certificats verts en vue d'éviter tout déséquilibre tant pour les producteurs que pour les consommateurs ;
- Mettre en place une meilleure coordination des politiques entre autorités régionales et fédérales en vue de garantir la cohérence des actions ;
- Consolider les provisions pour les démantèlements et de recyclage en fin de vie des SER comme tout autre site de production d'énergie ;
- Evaluer le potentiel de nos régions en matière de cogénération, géothermie et biomasse pour en assurer un développement optimal et respectueux de l'environnement ;
- Etudier l'impact économique (coût global, sécurité d'approvisionnement..) et environnemental du recours aux différentes formes d'énergies ;
- Créer un centre d'excellence axé sur les technologies énergétiques. Actuellement, il n'existe pas de centre de recherche et d'innovation axé sur les technologies énergétiques en Belgique. A l'instar de ce qui existe aux Pays-bas et dans les pays Scandinaves, un tel centre doit pouvoir rechercher des nouveaux moyens de combustions en vue de réduire notre consommation, des procédés nouveaux de production d'énergie, de nouvelles techniques de stockage mais également travailler sur les sources d'énergies renouvelables (biomasse, biocarburant, éolienne, hydrogène, photovoltaïque, etc.)
- Stimuler la création de spin-offs « énergie » afin de consolider la filière énergétique en Belgique. Actuellement, seulement 5 % des spin-offs opèrent dans le secteur environnement-énergie

Restant à votre écoute, je vous prie de recevoir, Monsieur le Coordinateur général l'expression de mes meilleurs sentiments.



**Didier REYNDERS**